

PROVINCE DE QUÉBEC  
MUNICIPALITÉ RÉGIONALE DE COMTÉ DE DRUMMOND  
MUNICIPALITÉ DE LEFEBVRE

RÈGLEMENT NUMÉRO 344

**Règlement pour déléguer au secrétaire- trésorier le pouvoir d'autoriser des dépenses, de former un comité et de passer des contrats**

---

ATTENDU qu'un avis de motion a été régulièrement donné le 5 décembre 2011;

ATTENDU qu'il y a lieu d'abroger le règlement portant le numéro 340 intitulé "Règlement pour déléguer au secrétaire-trésorier le pouvoir d'autoriser des dépenses et de passer des contrats";

LE CONSEIL DE LA MUNICIPALITÉ DE LEFEBVRE DÉCRÈTE CE QUI SUIT :

**PRÉAMBULE**

1. Le préambule fait partie intégrante du présent règlement.

**RESTRICTION**

2. Sous réserve du droit de ce conseil de déléguer par règlement le pouvoir d'autoriser le paiement des dépenses, le présent règlement ne soustrait pas le Conseil Municipal de son obligation d'autoriser le paiement de chacune des dépenses encourues par la municipalité.

**CHAMP DE COMPÉTENCE ET MONTANTS**

3. L'annexe "A" du présent règlement énumère, pour chaque poste budgétaire de dépense utilisé dans la municipalité, la limite monétaire maximale du pouvoir d'autorisation confié au secrétaire- trésorier.

**FORMATION D'UN COMITÉ DE SÉLECTION**

4. La présente délégation de pouvoir permet au secrétaire-trésorier, de choisir et de nommer les membres qui feront partis du comité de sélection lors d'appel d'offres.

**AUTRES CONDITIONS**

5. La présente délégation de pouvoir est consentie au secrétaire- trésorier à la condition expresse que ce dernier dépose, à chacune des séances ordinaires du Conseil, un rapport des décisions qu'il a prises au nom du Conseil depuis son dernier rapport. Ce rapport ne comprend toutefois pas les autorisations effectuées au cours des cinq (5) jours qui précèdent la séance du Conseil.

## **ABROGATION**

6. Le présent règlement abroge le règlement portant le numéro 340 intitulé "Règlement pour déléguer au secrétaire- trésorier le pouvoir d'autoriser des dépenses et de passer des contrats".

## **ENTRÉE EN VIGUEUR**

7. Le présent règlement entre en vigueur conformément à la loi.

Adopté à l'unanimité, le 21 décembre 2011, par la résolution numéro 11-12-247.

Signé : \_\_\_\_\_  
Claude Bahl, maire

Signé : \_\_\_\_\_  
Julie Yergeau, secrétaire- trésorière

Avis de motion a été donné le 5 décembre 2011

Adopté le 21 décembre 2011

Publié le 22 décembre 2011

## **RÈGLEMENT NUMÉRO 344**

### **ANNEXE "A"**

<b><u>Code budgétaire</u></b>	<b><u>Nom du poste</u></b>	<b><u>Montant maximal par transaction</u></b>
2-130-00-310	Dépenses de voyages	60.00\$
2-130-00-321	Timbres & malle	200.00\$
2-130-00-331	Téléphone & fax	250.00\$
2-130-00-341	Publication avis	250.00\$
2-130-00-414	Contrat service ordinateur	300.00\$
2-130-00-454	service de formation	300.00\$
2-130-00-527	Réparation ameublement	500.00\$
2-130-00-670	Papeterie	800.00\$
2-130-01-414	site internet	200.00\$
2-190-00-493	Réception	100.00\$
2-190-00-522	Entretien -réparation Hôtel de Ville	500.00\$
2-190-00-527	Entretien photocopieur	300.00\$
2-190-00-660	Articles de nettoyage et autres achats	100.00\$
2-190-00-681	Électricité Hôtel de Ville	900.00\$
2-190-00-990	Don, sauf loisirs	150.00\$
2-230-00-310	Déplacement / mesures d'urgence	50.00\$
2-230-00-526	Machineries, outillage mesures d'urgence	250.00\$
2-320-00-331	Ligne téléphonique / garage	90.00\$
2-320-00-455	Immatriculation véhicules	500.00\$
2-320-00-515	Entretien véhicules	1000.00\$
2-320-00-631	Essence	150.00\$

2-320-00-521	Nivellement	2 000.00\$
2-320-00-522	Réparation édifice - garage	500.00\$
2-320-00-622	Sable	250.00\$
2-320-00-632	Huile à chauffage - garage	600.00\$
2-320-00-641	Petits articles	150.00\$
2-320-00-643	Outils	200.00\$
2-320-00-649	Travaux divers voirie	700.00\$
2-320-00-681	Électricité Garage municipal	400.00\$
2-320-01-331	Cellulaire inspecteur	100.00\$
2-320-01-621	Pierre	500.00\$
2-320-01-625	Asphalte	1 300.00\$
2-320-03-521	Réparation pont	800.00\$
2-340-00-521	Réparation des luminaires	500.00\$
2-340-00-681	Hydro-Québec luminaires	400.00\$
2-355-00-526	Plaques de rues	400.00\$
2-610-00-341	Avis public (urbanisme)	300.00\$
2-701-20-459	Analyse d'eau Centre Communautaire	300.00\$
2-701-20-522	Entretien, réparation Centre Communautaire	500.00\$
2-701-20-660	Articles de nettoyage et autres achats Centre Communautaire	120.00\$
2-701-20-681	Électricité Centre Commu.	1 300.00\$
2-701-30-526	Entretien Patinoire	250.00\$
2-701-50-641	Quincaillerie	150.00\$
2-701-90-522	Entretien - réparation	100.00\$
2-701-90-690	Autres achats / loisirs	50.00\$
2-702-30-310	Déplacement bibliothèque	100.00\$
2-702-30-331	Téléphone bibliothèque	90.00\$
2-702-30-527	Ameublement bibliothèque	100.00\$
2-702-30-670	Papeterie bibliothèque	100.00\$
2-702-31-527	Ordinateur bibliothèque	250.00\$
2-702-90-459	Analyse d'eau	350.00\$
2-702-90-632	Huile à chauffage école	1 600.00\$
2-702-90-681	Électricité école	700.00\$
2-702-91-522	Entretien école	800.00\$
2-702-91-660	Articles de nettoyage & Autres	500.00\$
02-702-91-681	Électricité école maternelle	1 000.00\$

Signé : \_\_\_\_\_  
Claude Bahl, maire

Signé : \_\_\_\_\_  
Julie Yergeau, directrice générale &  
secrétaire-trésorière